



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Paris, le 22 novembre 2017

*Direction des affaires maritimes  
Sous-direction des activités maritimes  
Bureau de la vie des services*

Affaire suivie par : Michel ARDOHAIN  
michel.ardohain@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 39 10

**Relevé de décisions de la réunion intersyndicale DAM/OS du 13 novembre 2017**

**Liste des participants :**

- organisations syndicales (OS) : Stéphane KERAUDRAN et Pierre OUDIN (CFDT), François DAMBRON, Selim MENTALECHETA, Bernard OGOR et Patrick HOUSSAIS (FO), Julien SIMONI, Steeve GARBE, Bastien SIMONNET, Nicolas MAYER et Michel LELIEVRE (CGT), Pascal BRANTONNE et Franck GOGUY (UNSA), Catherine CHOLTUS et Jean-François ALBERT (FSU) ;
- administration : Thierry COQUIL (DAM), Vincent DENAMUR (DAM/SDSM), Isabelle TANCHOU (DAM/SDAM), Rémi MEJECAZE (DAM/AM3), Edouard WEBER (DAM/AM1), Michel ARDOHAIN (DAM/AM1).

\*  
\* \*

En préambule, un point d'actualité a été dressé par le directeur des affaires maritimes, concernant le prochain Comité interministériel de la mer (CIMER), les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale, ou encore le programme Action publique 2022.

Dans ce contexte à forts enjeux dimensionnants, et plus largement de forte pression sur les moyens de l'État, le plan de modernisation de l'administration maritime du ministère vise notamment à mettre la DAM en capacité de conserver une autonomie de réflexion et d'action et à maintenir les compétences et les structures territoriales nécessaires à une administration spécifique de la mer et du littoral. Le principe de ce plan de modernisation devrait être acté par le CIMER.

Les organisations syndicales sont invitées, lors des réunions intersyndicales ou par tout autre moyen, à enrichir les réflexions visant à moderniser l'ensemble des domaines de l'administration maritime ou à effectuer leurs propres propositions.

## **1. Plan de modernisation de la DAM – suite de la concertation sur la réforme de la réglementation et de l’inspection des navires**

Le sous-directeur SM a détaillé les opérations de concertation menées pendant 3 mois auprès de l’ensemble des organismes représentant les entreprises et professionnels devant être impactés par la réforme envisagée. L’accueil a été dans l’ensemble positif. Les discussions se poursuivent.

Des déplacements et visio-conférences avec les CSN sont prévus dans les prochaines semaines pour expliquer plus en détail la démarche et faire participer les agents à la construction de ce volet du plan de modernisation.

La DAM expérimentera par ailleurs un outil numérique de co-création (« Fanvoice ») visant à faire contribuer tout usager ou tout fonctionnaire qui le souhaitera aux projets des textes réglementaires devant être revus. L’objectif n’est pas de co-rédiger les textes avec le grand public ou les professionnels mais de s’inspirer des éventuelles bonnes idées qui remonteront pour élaborer un dispositif réglementaire le plus proche des attentes des usagers. La DAM restera l’unique rédacteur des textes.

Le calendrier de réforme présenté lors de la dernière réunion intersyndicale reste d’actualité. Les propositions devraient être présentées à la ministre en janvier 2018.

En réponse à une demande formulée par une OS, ont été présentés les chiffres des contre-visites effectuées par les CSN français sur les navires français de plus de 500 délégués aux sociétés de classification (23 en 2015, 31 en 2016, sur 109 navires concernés répertoriés dans la base GINA).

## **2. Plan de modernisation de la DAM – réflexions sur le dimensionnement de la flotte hauturière du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes**

La sous-direction AM a présenté l’état de ses réflexions relatives à la modernisation du DCS, qui vise à mieux adapter son segment hauturier aux besoins de contrôles propres à chaque façade et à leur augmentation – exprimés essentiellement par la DPMA et la DEB – et à répondre aux défis posés par le vieillissement des vedettes régionales et leur régime de travail, à effectifs constants pour le DCS.

Il prévoit le remplacement des trois vedettes régionales selon deux options :

- un patrouilleur d’une quarantaine de mètres et une vedette actuelle complètement refondue avec application adaptée du régime de travail des patrouilleurs, ou
- un patrouilleur d’une quarantaine de mètres et un patrouilleur de taille inférieure.

La réflexion portera également sur l’éventuel changement de localisation géographique des moyens hauturiers du DCS, qui devra être étudié à partir d’une expression plus précise des besoins par les administrations concernées. La question reste donc ouverte à ce stade.

Ce projet représente un effort d’investissement très important, de l’ordre de 14 millions d’euros, pour lequel le FEAMP sera mobilisé autant que possible.

Des groupes de travail spécifiques associant les différents services compétents seront créés pour avancer sur les questions relatives aux effectifs, aux questions de formation, aux mesures

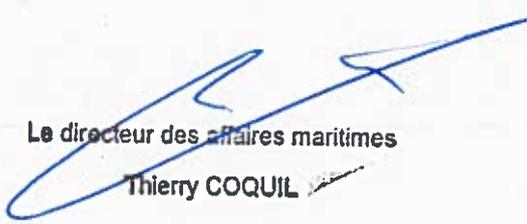
d'accompagnement, etc. Les agents seront également concertés sur la conception et les conditions de vie et de travail à bord des vedettes afin de tirer parti de leur expérience.

A enfin été abordée la question de difficultés au sein de la DIRM Sud Atlantique dans l'utilisation du « reliquat horaire » dans le cadre de l'adoption de l'ordre de service de la vedette Gabian. La DAM rappelle que le contenu de la note DAM/DRH du 24 octobre 2017 avait été présenté à l'intersyndicale de juin 2017. La note transmise avait repris plusieurs remarques formulées à cette occasion par différentes organisations syndicales. La DAM souligne qu'il n'est pas possible de lister exhaustivement dans le cadrage les cas d'utilisation de ce reliquat. Bien que les discussions nationales n'aient pas vocation à se substituer au nécessaire dialogue social local, la DAM prendra contact avec la DIRM SA pour expliciter l'esprit dans lequel la note d'octobre avait été rédigée.

### **3. Point d'étape du projet « compétences mer »**

Ont été présentés et discutés en séance :

- d'une part les actions dans le domaine des ressources humaines envisagées ces prochains mois par la DAM, en partenariat avec les différents bureaux compétents de la DRH, au profit des 3 métiers ayant fait l'objet du recensement des compétences effectué début 2017 (inspection des navires, contrôle et surveillance, administration de la formation professionnelle maritime) ;
- d'autre part le projet d'élaboration d'un « portail compétences mer », application informatique qui permettra d'étendre et de moderniser cette démarche de gestion prévisionnelle et de valorisation des métiers maritimes à l'ensemble des domaines d'activité des affaires maritimes. Un premier prototype a commencé à être développé avec le soutien financier du « fonds d'innovation RH » de la DGAFP.

  
Le directeur des affaires maritimes

Thierry COQUIL

